



Regroupement familial et l'avis favorable du préfet

Par **mak14**, le **17/08/2013 à 18:42**

bonjour je suis algerienne voila je suis venu en France janvier 2011 avec visa touristique et je me suis marié en août 2012 avec un algérien il a une résidence de 10 ans et en partant voir un avocat il nous a conseillé de faire un regroupement familial mais sans dire que je suis en France et en situation irrégulière et elle nous a conseillé après la visite de logement de mon mari elle fera un courrier à la préfecture et l'informant que je suis en France et mon mari a déposé la demande en avril 2013 et normalement elle fera le courrier au moins de juillet et a contacté l'avocat à ce numéro mais en n'a pas pu le joindre car elle a déménagé et la semaine dernière en recevant le courrier de la préfecture pour avis favorable car on ne savait pas que il vont nous répondre aussi vite et là je suis tellement perdu et angoissé car je ne sais pas quoi faire est-ce que je dois informer le préfet ou pas? est-ce que je vais descendre en Algérie pour demander le visa? comme ça me rassure un peu car j'ai peur que il ne vont pas me délivrer le visa du moment que j'étais en situation irrégulière svp aidez-moi à trouver une solution. merci